

DECRET N° 2009-141 du 30 avril 2009.

portant inscription de trente cinq (35)
commissaires de police au tableau d'avancement,
aux grades supérieurs au titre de l'année 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-010 du 20 Août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation, le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 Octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avancement matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 Décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 Septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mars 2009 ;

²
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont inscrits par ordre de mérite, au tableau d'Avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2009, les Commissaires de Police dont les noms suivent :

A/- POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

- 1- ADANZOUNNON Clovis
- 2- COHOUN Bertin
- 3- DJIMASSE Emile Florent
- 4- GANGO Kouassi
- 5- SYLLA ALADJI BONI Mohamed
- 6- AGANI Emmanuel
- 7- GODONOU Zachée Eliezer
- 8- GNAHO Nounagnon Claude

B/- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

NEANT

C/- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

- 1- IDRISOU Moukaïla
- 2- TOZE Jean

D/- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1^{ERE} CLASSE

- 1- BOSSOU Claude
- 2- ACHEDEMESSI Mathias Hounsou
- 3- CHITOU Olaorougbe Latifou
- 4- KODO Kodjo Emmanuel
- 5- LOKO Antoine Pierre
- 6- KONFO Babatoudji Edouard
- 7- NAHUM Omer
- 8- AGBO Florent Edgard

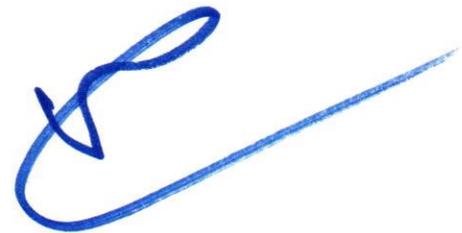


- 9- WANOU Léonard
- 10- KOUKPONOU Siméon Koffi
- 11- SESSOU Kodjo
- 12- HOUESSINON Isaac
- 13- ZOGO Séraphin
- 14- WEKE François
- 15- AGBLO Lambert Kouassi
- 16- HOUNKPATIN Kodjo Jean De la Croix
- 17- YETO KODOUI Benoît
- 18- NIDJI Marcellin
- 19- CACHEME Constant
- 20- MAHOUGBE Houinsou Chamenou Emile
- 21- WADOTCHEDOHOUN Boniface
- 22- GANYE L. Charles Bonaventure
- 23- TOKOIGNON Comlan Jules
- 24- SOUMONI Nestor
- 25- HOUNTON Nounagnon Wolfgang Narcisse

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE

Ampliations : PR (ATCR) : 06 – AN : 04 - CC : 02 - CS : 01 - HAAC : 02 - CES : 02 – HCJ : 02 – MISP : 04 -
MEF : 04 - AUTRES MINISTERES : 28 - SGG : 04 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 – BN-DAN-DLC : 03 –
GCONB-DGCST-INSAE : 03 – BCP-CSM-IGAA : 03 – UAC-ENAM-FADESP : 03 – UNIPAR-FDSP : 03 –
SYNAPOLICE : 01 – INTERESSES : 35 - DOSSIERS INTERESSES : 35- CHRONO : 02 - ARCHIVES : 02 -
JORB : 02

